

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 09 JUIN 2020

ET/NS

N°31

**OBJET : PERSONNEL TERRITORIAL**

**Création d'une activité accessoire pour le conseil numérique**

L'an deux mil vingt, le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué le 03 juin 2020 pour le 09 juin 2020 à 18 heures s'est réuni à l'Espace Charles Vanel, sous la présidence de M. Jean-Paul MICHEL, Maire.

## PRESENTS

Maire : M. MICHEL

Conseillers Municipaux : Mme FENZAR-RIZKI, M. AUGUSTIN, Mme BLANCHARD, M. JAHIER, Mme NEILZ, M. MONOT, Mme SAILLIER, M. ZOUAOU, Mme CAMAJ, M. GIRARD, Mme POUILLAIN, Mme MARILLIER, Mme MOREAU, Mme BREYSE, M. GAUDEFROY, M. PINTO DA COSTA OLIVEIRA, M. BLAS, M. WACHOWIAK, M. CHAUVEAU, Mme MOKEDDEM, Mme BELBOUAB, Mme PUNTEL, Mme BRATUN, Mme DIKBAS, M. LEGEARD DAMILANO, M. MACHADO, M. HELFER, M. LOPEZ, Mme BESNARD, Mme CHAVANNE, M. ROULLE, Mme SOUDAIS, M. FAILLE.

Pouvoir :

M. DURANCEAU

Mme MARILLIER

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
35	35

Présents	Représenté
34	1

Ont pris part à la délibération
35 Membres

**Secrétaire de séance** : Mme MARILLIER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

\*\*\*

Accusé de réception en préfecture  
077-217702430-20200609-31-09-06-2020-DE  
Date de télétransmission : 24/06/2020  
Date de réception préfecture : 24/06/2020

**N°31 PERSONNEL TERRITORIAL - Création d'emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité**

M. le Maire introduit le point puis passe la parole à M. AUGUSTIN, son Adjoint en charge des Finances.

M. AUGUSTIN précise qu'un emploi à caractère accessoire peut être créé en vue de recourir à des agents publics auxquels peut être confiée une activité accessoire à leur emploi principal. Cette activité est ouverte réglementairement, sous réserve qu'elle ne porte atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance ou à la neutralité du service, dans la limite de 15% d'un temps complet.

La commune souhaite mobiliser une compétence existante au sein de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire dans le domaine des Nouvelles technologies informations et communications, en particulier à travers la dématérialisation de processus ou la mutualisation.

Aussi, il convient de proposer la création d'une activité accessoire de conseiller numérique, à hauteur de 15% en plus de son temps de travail, pour mettre à profit ses compétences au service de la ville. Ce poste sera placé sous la responsabilité du Directeur Général des Services ou de son représentant en termes de ressources.

Il est proposé que la rémunération de l'activité accessoire soit une indemnisation forfaitaire brute, qui serait attribuée en fonction de l'expérience des agents publics respectifs. Cette rémunération accessoire demeure néanmoins soumise à la CSG, CRDS et solidarité.

Il est proposé de créer cette activité accessoire à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Ce point a été présenté aux membres du Comité Technique lors de sa séance du 09 juin 2020.

M. le Maire invite le Conseil Municipal à :

- approuver la création de cette activité accessoire,
- l'autoriser à signer les actes d'engagement en référence et tout document afférent.

Les crédits afférents à cette dépense obligatoire seront imputés sur le chapitre 012.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

**VU** l'avis du Comité Technique.

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la création de cette activité accessoire,

**AUTORISE** M. le Maire à signer les actes d'engagement en référence et tout document afférent.

**Adopté à l'unanimité**

POUR EXTRAIT CONFORME,  
Jean Paul MICHEL



Maire de Lagny-sur-Marne

Certifiée exécutoire à la suite de sa transmission  
en Sous-Préfecture le 24/06/2020  
A son affichage le 26/06/2020  
LAGNY-sur-MARNE, le 25/06/2020